Affiché le 23/03/2021



ID: 016-211601133-20210315-2021_03_036_01-DE



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 15 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 09 mars 2021.

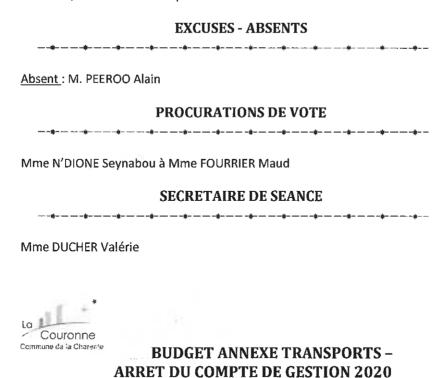
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de procurations de vote : 01

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire

M. BONNET Jacky, Mme FOURRIER Maud, M. GRÉVERIE Nicolas, Mme SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme AVRIL Annie, M. LASNIER Dominique, Mme BILLAUD Marie-Christine, Adjoints,

Mme CLÉRAC Marcelle, Mme CHEVALEYRE Chantal M. BRENON David, Mme MERIGEAUD Cécile, M. ALVAREZ Laurent, M. THOMAS Jean-Louis, Mme PÉRICHON Christine, M. SUDRIE Sébastien, M. DORÉ Jean-Jacques, M. AUBINEAU Joseph, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme DA SILVA Sylvie, Mme BLANCHOU Florence, Mme DUCHER Valérie, M. ALTMAYER Hugues, Mme MARICOURT Carine Mme DUPONT Hélène, Conseillers municipaux.



DELIBERATION N°2021/03 - 036



ID: 016-211601133-20210315-2021_03_036_01-DE



BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – ARRET DU COMPTE DE GESTION 2020 DELIBERATION N°2021/03 - 036

Arrêt du compte de gestion

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Selon l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'ARRETER le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal pour le budget annexe « régie de transport » et **DE DECLARER** que ledit compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme En Mairie, le 17 mars 2021 Le Maire,

Jean-François DAURÉ

